

VILLE DE LILLERS

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2019

**MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ÉCOLE MATERNELLE TELLIER  
A LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2019**

L'école maternelle Tellier qui accueille 96 élèves répartis sur les 4 classes, est menacée d'une fermeture de classe à la rentrée prochaine.

Cette mesure « révisable » proposée par le comité technique spécial départemental lors de son groupe de travail 1er degré du 25 janvier 2019, ne satisfait :

- Ni les représentants de la communauté éducative
- Ni les parents d'élèves qui ressentent cette mesure comme une injustice,
- Ni les élus locaux qui estiment que le seul argument arithmétique, à savoir le nombre d'élèves par classe, détourne l'enjeu de l'éveil et de la réussite éducative de chaque élève. En effet, une logique purement comptable est inconcevable et inacceptable car il est indispensable d'avoir un nombre d'élèves par classe, raisonnable, pour la réussite de tous les élèves. Et il convient de rappeler avec force, le rôle de l'école de la République fondé sur l'égalité et l'émancipation.

Nous sommes **contre** la casse de l'école publique et **pour** une école qui fait de la réussite de tous, la première de ses missions. Nous sommes **pour** une école qui permet aux enfants les plus en difficultés, d'acquérir de l'autonomie et des compétences qui permettent de construire les apprentissages fondamentaux.

Depuis l'annonce de cette perspective de fermeture et dans ce contexte général de diminution des moyens pour toute la fonction publique, dont l'éducation, aux côtés des parents d'élèves de l'école maternelle Tellier, nous sommes « vent debout » contre cette proposition des services de l'éducation nationale de priver d'une classe, l'école maternelle Tellier, à la rentrée prochaine, la ramenant ainsi à 3 classes avec un effectif risquant, du coup, de créer une surcharge d'effectifs sur les 3 classes. Quel paradoxe !

Ce projet préfigure les objectifs du récent projet de loi pour « *une école de la confiance* » dénoncé par certaines fédérations de parents d'élèves et les organisations syndicales des enseignants. Ce projet de loi, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir, viendrait bouleverser le fonctionnement du système éducatif.

Réuni le 19 mars 2019, le conseil municipal de Lillers,

- . **S'OPPOSE** formellement à la suppression d'une classe à l'école maternelle Tellier, à la rentrée 2019, refusant de sacrifier le devenir d'élèves au nom de cette seule logique comptable
- . **DEMANDE** à la Direction des services départementaux de l'Education Nationale du Pas-de-Calais de revoir sa position qui dépend trop de la rigueur arithmétique des seuils au mépris de l'intérêt des élèves
- . **REGRETTE** que les effectifs des tout petits ne soient pas pris en compte alors que la scolarisation dès l'âge de deux ans semble être une mesure favorable pour prévenir les inégalités et favoriser la réussite scolaire
- . **RÉAFFIRME** la politique de la petite enfance menée par la commune pour faciliter auprès des familles, la scolarisation des enfants (garderie du matin et du soir, restauration scolaire)
- . **APPELLE** les parents d'enfants de 2 ans et plus à les inscrire après les vacances de printemps pour la rentrée 2019
- . **RÉAFFIRME** son soutien à la mobilisation des parents d'élèves contre cette mesure de fermeture
- . **RÉAFFIRME** son soutien au personnel enseignant en cette journée de grève et de mobilisation interprofessionnelle